

Annexe 1 - prix

Offre FTTE passif PM d'Auvergne Numérique

La présente annexe est établie notamment par application de l'article intitulé « prix » du Contrat. Tous les prix mentionnés à la présente annexe sont exprimés en euros hors taxes.

Les tarifs de la présente annexe s'entendent hors Difficultés Exceptionnelles de Constructions.

Frais de mise à disposition

prestation	frais de mise à disposition
Accès FTTE passif PM *	612
câblage optique de longueur comprise entre 30 à 60 mètres	299
câblage optique de longueur supérieure à 60 mètres	sur devis

* comprend le câble optique de longueur inférieure à 30 mètres.

Cette longueur de câble optique est décrite dans les STAS.

Abonnement mensuel

prestation	abonnement mensuel
Accès FTTE passif PM	83,5

Option de mise à disposition sur bandeau optique

prestation	frais de mise à disposition
Pose de bandeau optique	125

Option de GTR S1 d'un Accès FTTE passif PM

prestation	abonnement mensuel
GTR 4H S1	30

Modifications

prestation	frais de mise à disposition
Passage d'une livraison sur PTO à livraison sur bandeau optique	425
Passage d'une livraison sur bandeau optique à livraison sur PTO	300
Modification de la position tête d'opérateur au PM	370
Déplacement extrémité client final dans une même salle à la même adresse	250
Déplacement extrémité client final dans une salle différente à la même adresse	sur devis

Interventions à Tort (IAT)

prestation	unité	montant unitaire
Signalisation SAV traitée sans déplacement physique du technicien concluant à une responsabilité n'incombant pas à l'Opérateur d'Infrastructure	signalisation	125,77
Intervention SAV avec déplacement physique du technicien concluant à une responsabilité n'incombant pas à l'Opérateur d'Infrastructure	intervention	250
Intervention à tort en phase de production (RDV manqué, locaux Client Final non accessible ou pas prêt, ...)	intervention	127
Réparation de la Desserte Interne de responsabilité Opérateur suite à signalisation Opérateur	intervention	sur devis *

* sous réserve de l'acceptation du devis par l'Opérateur